

Délibération n°2023-14

Thème : AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES 6

Objet : Acquisition de colonnes de tri et d'un camion de collecte de déchets - partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

L'an deux mille vingt-trois le dix-sept du mois de février, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 10 février 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 18 Pouvoirs : 8 Suffrages exprimés : 26

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Sylvie SAMBAIN ; Michel CHAPUIS ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Aurélie ANNEQUIN ; Sandrine LEBRE ; Danièle KLINGLER ; Dominique ROUANET ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE ; Robert USSEGLIO ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC.

Étaient représentés :

Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Caroline MASPER
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
Mme Camille FELLER donne procuration à Mme Dominique ROUANET
M. François PREVOST donne procuration à M. Philippe VUILQUE
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Christian CHIAPELLA donne procuration à M. Didier DERUPTY
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Gilbert BOYER

Absents excusés :

Karima COEURET, Emmanuel LUTHRINGER, Rémi DUTHOIT, Camille FELLER, François PREVOST, Nadine CURNIER, Christian CHIAPELLA, Christophe LOPEZ, Nicolas FURET.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Sandrine LEBRE a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

12 communes sont donc représentées.

- ainsi qu'un camion de collecte adapté ;

VU les devis pour l'achat de ce matériel établis par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), établissement public industriel et commercial de l'État, qui, en sa qualité de centrale d'achats, a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, des activités d'achats centralisées dont notamment, l'acquisition de fournitures ou de services :

Libellé	Phase	Montant € HT
Achat matériel pré collecte (colonnes de tri)	1	1 411 338,72
Achat matériel pré collecte (colonnes de tri)	2	1 669 477,40
Achat camion collecte		384 036,20

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230217-14-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

ATTENDU que la collectivité territoriale qui recourt à une centrale d'achats pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considérée comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'elle lui a confiées ;

CONSIDERANT l'intérêt de cette forme d'achats en termes de rationalisation des achats et qui permet à la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, dans ce cadre, de bénéficier de conditions tarifaires minorées tout en restant dans un environnement juridique sécurisé ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver cette forme d'achats auprès de la centrale d'achats UGAP pour acquérir le matériel de pré collecte et de collecte sus visé,
- De décider de l'acquisition de ce matériel selon les modalités qui lui ont été ci-dessus exposées ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT

Acte publié le :